

FORMER POUR RECRUTER EN ENTREPRISE

La POEI

Ce dispositif vise à financer une formation préalable à l'embauche, afin de permettre à un demandeur d'emploi d'obtenir les compétences spécifiques exigées pour un poste.



La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle - POEI - vise à sécuriser les parcours professionnels en formant le demandeur d'emploi aux compétences nécessaires à acquérir pour accéder au poste proposé par l'entreprise.

À savoir que 83% des bénéficiaires sont recrutés et toujours en emploi 6 mois après la fin de la formation.

Quel public est concerné par la POEI ?

- Pour tous les demandeurs d'emploi inscrits à France Travail, indemnisés ou non
- Les salariés en contrat d'insertion (CUI ou CDDI) ou les travailleurs handicapés employés dans une entreprise adaptée souhaitant effectuer une POEI chez un autre employeur afin de favoriser leur insertion professionnelle

Caractéristiques

- Jusqu'à 450 heures de formation (*sauf cas particulier*)
- 3 modalités pédagogiques : tutorat, formation théorique et formation en situation de travail (AFEST). Il est possible de combiner ces modalités entre elles
- À l'issue, l'entreprise s'engage à recruter la personne formée en CDI, CDD, contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage etc...

Quelles plus-values pour vous ?

- Le coût est financé totalement ou en partie par France Travail
- Le candidat est formé spécifiquement aux besoins du poste
- L'entreprise évalue le candidat avant l'embauche
- Valoriser l'engagement de l'entreprise dans la formation et l'insertion
- Un accompagnement et suivi personnalisés par le prescripteur tout au long de la POEI

Contactez votre Mission Locale !